

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
13e séance
tenue le
mardi 25 octobre 1988
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 13e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.13
13 décembre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 50.

POINTS 52 A 69, 139, 141 ET 145

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le premier orateur est le Secrétaire général adjoint au Département des affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, qui souhaite prendre la parole.

M. AKASHI (Secrétaire général adjoint, Département des affaires de désarmement) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier bien sincèrement de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant la Commission dans les débats consacrés à l'examen des points de son ordre du jour relatifs au désarmement.

La Commission est saisie d'un certain nombre de rapports présentés par le Secrétaire général en application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de ses sessions précédentes. Je n'ai pas l'intention de présenter un par un tous les rapports du Secrétaire général, mais je voudrais attirer l'attention des représentants sur certains d'entre eux, notamment sur ceux qui ont un rapport direct avec les travaux du Département des affaires de désarmement.

En faisant ce bref exposé, je poursuis un double but : en premier lieu, informer les Etats Membres sur la manière dont le Département exécute les différents mandats que lui a confiés l'Assemblée générale et leur faire part de la portée de ses travaux; en second lieu, indiquer comment le Département cherche à réagir devant l'évolution de la situation dans le domaine du désarmement et dans le vaste éventail des relations internationales.

Les services fonctionnels fournis à la Première Commission, à d'autres organes créés par l'Assemblée générale, à la Conférence du désarmement et à ses organes subsidiaires continuent de représenter la principale responsabilité du Département. Une autre fonction importante a consisté à rassembler, à présenter et à publier des renseignements relatifs aux activités des Nations Unies en matière de désarmement, comme le montre le programme de publications du Département. A ce propos, je voudrais m'arrêter quelques instants sur certaines activités entreprises par le Département au cours de l'année écoulée.

Pour mieux faire comprendre les mesures effectives de vérification prises dans le cadre des institutions multilatérales, le Département des affaires de désarmement a organisé, en janvier dernier, une réunion d'experts chargés de définir l'ordre du jour pratique d'une réunion sensiblement plus importante de

M. Akashi

diplomates et d'experts techniques dans ce domaine, qui a été accueillie avec générosité par le Gouvernement soviétique à Dagomys, en avril. La réunion de Dagomys a été organisée par le Département pour étudier les perspectives et les éventuels problèmes liés à la vérification multilatérale des mesures de limitation des armements et de désarmement. Il semble que tous les participants aient estimé que ce but avait été atteint. Je crois que cette rencontre a été une contribution utile à la discussion de cette question complexe, notamment à la Commission du désarmement en mai dernier. Le numéro d'été du périodique Disarmament contient un rapport sur ce symposium.

De même, en réponse à l'intérêt croissant suscité par les aspects scientifiques et techniques de la mise au point de nouvelles armes, le rôle de la science et de la technique dans la vérification des futurs accords de désarmement et leurs conséquences sur la sécurité mondiale, le Département des affaires de désarmement a pris l'initiative d'organiser un symposium pour examiner ces questions, avec la coopération de la Conférence de Pugwash, à laquelle a pris part l'Université des Nations Unies. Les travaux de cette rencontre, qui s'est tenue à New York en mai, figurent dans le numéro d'automne de la revue Disarmament. De même, grâce à la coopération de l'Association des Nations Unies des Etats-Unis nous avons organisé deux courts week-ends de discussions officieuses, l'automne dernier et au printemps, pour stimuler la réflexion sur la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et pour permettre de dégager les possibilités d'accord à la session extraordinaire.

L'emploi des armes chimiques a été fermement condamné par la communauté internationale. Le Secrétaire général s'est déclaré disposé à prendre de nouvelles mesures et à donner suite à tout ce que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité jugeraient nécessaire pour assurer le strict respect du Protocole de Genève de 1925. Comme l'avait demandé l'Assemblée générale l'année dernière dans la résolution 42/37 C, le Secrétaire général a nommé un groupe d'experts chargé de l'aider à travailler plus avant aux principes techniques et moyens dont il dispose pour mener rapidement une enquête efficace sur les cas d'emplois d'armes chimiques qui lui sont signalés. Un travail considérable a été réalisé par ce Groupe. Toutefois, tenant compte de l'avis du président du Groupe selon lequel ses travaux pourraient être plus fructueux s'il disposait de plus de temps, le Secrétaire général a recommandé dans son rapport, qui figure dans le document A/43/690, que l'Assemblée générale permette aux experts de se réunir à nouveau pour exécuter leur mandat aussi rapidement que possible.

Au cours de l'année 1988, deux nouvelles études sur le désarmement ont été achevées amenant ainsi à 26, le total du nombre d'études sur le désarmement déjà faites par le Secrétaire général depuis 1979 avec l'aide de groupes d'experts désignés. Les études achevées en 1988 s'intitulent "Etude des effets climatiques et autres effets planétaires d'une guerre nucléaire" (A/43/351) et "Etude des conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires" (A/43/368). Je suis heureux de noter qu'un certain nombre d'orateurs se sont référés à ces études pendant le débat général.

Dans le domaine du désarmement et du développement, le Département a commencé à définir les moyens de mener à bien les tâches prévues pour le Secrétaire général dans le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui a eu lieu l'année dernière. Le Secrétaire général a constitué une équipe de travail de haut niveau du Secrétariat pour exécuter notamment le paragraphe 35 c) ix) du Programme d'action. Le groupe de travail a fait porter toute son attention sur la mise au point de mesures propres 1) à favoriser une connaissance collective des menaces non militaires à la sécurité internationale; 2) à établir une base de données améliorées et globales sur les dépenses militaires mondiales et nationales; 3) à surveiller les tendances des dépenses militaires; et enfin à faciliter un échange de vues international et l'expérience internationale dans le domaine de la conversion. Dans cette activité, le Département est en consultation avec un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies, y compris l'Organisation internationale du Travail et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur la désarmement (UNIDIR).

Cette année est celle du dixième anniversaire du Programme des bourses des Nations Unies pour le désarmement. D'ici la fin de l'année, le Programme aura formé 216 fonctionnaires de 94 pays. Le rapport du Secrétaire général sur ce programme figure au document A/43/719. Les Etats Membres ont continué de s'y intéresser vivement, comme en témoigne le nombre croissant de candidats qu'ils désignent chaque année pour suivre ce programme. Ce fait montre également la valeur que les Etats Membres lui accordent. Ce programme a pour principal objectif de favoriser la connaissance générale et technique du désarmement parmi les milieux gouvernementaux, en mettant l'accent sur les pays en développement.

Les Etats Membres connaissent bien la gamme des activités qui se sont effectuées dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement. Le rapport du Secrétaire général y afférent figure dans le document A/43/642. S'agissant de

M. Akashi

cette campagne, je me bornerai à dire qu'au cours des années, l'opinion publique a réclamé de plus en plus de renseignements factuels, que ce soit sous forme d'imprimés, sous forme de films ou oralement.

Malgré les contraintes actuelles, le Département a pu entretenir et relancer son programme de publications tel que stipulé. Nous sommes assez fiers d'avoir été en mesure de publier le plus récent Annuaire des Nations Unies sur le désarmement cinq mois à peine après la fin de l'année visée. Notre bulletin sur le désarmement (Disarmament Newsletter) a repris son cycle normal de six numéros par an et vous avez pu constater la nouvelle présentation de ce bulletin.

Outre la fourniture de renseignements, les deux autres objectifs de la campagne consistent à instruire et à susciter la compréhension et l'appui du public à l'égard des objectifs des Nations Unies dans le domaine de la limitation des armes et du désarmement. Le Département continuera à remplir ses obligations d'une manière équilibrée, factuelle et objective, destinées à tous les principaux clients de la campagne, c'est-à-dire les représentants élus, les médias, les organisations non gouvernementales, les communautés de l'enseignement et les instituts de recherche.

En même temps, il me semble nécessaire d'attirer l'attention sur un aspect important : la viabilité financière de la campagne. L'intérêt du public, de même que le soutien politique des Etats Membres en faveur de la campagne se sont certes accrus ces dernières années, mais le total des contributions financières dont disposent les activités de la campagne n'ont cessé de décroître. Voilà pourquoi j'espère qu'à la prochaine Conférence d'annonces de contributions à la campagne, qui se tiendra le 27 octobre, les Etats Membres démontreront une fois de plus leur attachement à ses objectifs et en assureront la viabilité continue grâce à leur soutien financier.

Grâce à la signature d'un accord avec le Gouvernement du Royaume du Népal en juin dernier, il existe maintenant trois centres régionaux pour la paix et le désarmement à Lomé, Lima et Katmandou. Ces centres ont un grand potentiel non seulement en tant que centres de diffusion de renseignements sur le désarmement, mais avant tout comme centres propres à l'examen de fond des questions régionales de désarmement et de sécurité.

Ce potentiel pourra acquérir une valeur toute particulière maintenant que la question des armes classiques et des transferts d'armes se présente avec un relief sans cesse grandissant dans un contexte régional. A condition que les fonds voulus

M. Akashi

soient disponibles, il y aura de meilleures possibilités d'examiner les questions et de faire enquête à leur sujet de manière applicable à chaque région et sous-région individuelle. Je profiterai de l'occasion pour dire ma reconnaissance aux Gouvernements du Népal, du Pérou et du Togo qui appuient les centres respectifs; je remercie également les autres gouvernements et plusieurs fondations qui ont fait des contributions volontaires. Les rapports du Secrétaire général sur les centres régionaux figurent dans les documents A/43/568, A/43/614 et A/43/689.

Le rapport du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement nous a été présenté dans le document A/43/685. Créé à l'origine par le Secrétaire général en 1978 en tant que comité de personnalités éminentes, doté d'un mandat élargi en 1982, ce comité a manifesté son intention de traiter les questions de désarmement plus en profondeur à l'avenir. A l'heure actuelle, le Département réfléchit au meilleur moyen de répondre aux souhaits du Comité, mettant ainsi à profit les ressources intellectuelles que fournit le Comité.

Comme on le sait, le Comité consultatif est également conseil d'administration de l'UNIDIR : il a ainsi apporté un élément nouveau à l'examen des questions de désarmement aux Nations Unies. Les fonctions et les responsabilités du Département des affaires de désarmement diffèrent tout à fait de celles de l'UNIDIR et les études effectuées par le Département se font surtout avec l'aide d'experts gouvernementaux choisis sur une base géographique équitable. Toutefois, il est manifeste que nous avons beaucoup d'intérêts et de préoccupations en commun. Il est indispensable que le Département et l'UNIDIR collaborent étroitement dans les mesures appropriées et compatibles avec l'indépendance académique de l'Institut, tant pour le bon déroulement des affaires courantes que pour parvenir au meilleur rapport coût/efficacité. Le Directeur de l'UNIDIR et moi-même poursuivrons nos efforts à cet effet.

Les armes, la limitation des armes et le désarmement sont des questions extrêmement complexes : parfois il n'y a pas assez d'information, parfois il y en a trop. Pour notre propre information dans le Département, nous avons trouvé extrêmement utile de créer, tant à New York qu'à Genève, des bibliothèques de renseignements spécialisés. Les membres des missions permanentes, les participants au Programme de bourses du désarmement, les spécialistes, les organisations non gouvernementales et les médias se servent de plus en plus de nos services. Nous les accueillons tous de très bon cœur et nous continuerons à améliorer notre collection et à élargir nos sources d'information.

M. Akashi

Le Groupe des Dix-Huit, que l'on appelle les sages, a recommandé que le Département des affaires de désarmement soit structuré de façon à mieux pouvoir aider les Etats Membres dans leurs négociations de désarmement et des questions relevant de ce domaine. Donc, je suis heureux de dire que le département a été réorganisé, dans la limite de ses ressources disponibles, et comprend maintenant une section de surveillance, d'analyse et d'études.

A ce propos, je voudrais ajouter que les contraintes financières imposées au Département sont devenues très graves, si l'on songe notamment à la réduction de six postes prévue. Bien que nous soyons toujours heureux d'entreprendre de nouvelles tâches, il me semble de mon devoir de faire remarquer qu'elles devront peut-être être effectuées soit aux dépens d'activités existantes soit au prix d'une réduction du niveau actuel très élevé de la qualité du travail que les Etats Membres sont en droit d'exiger.

Pour ce qui est de l'année prochaine, outre le service des réunions ordinaires, le Secrétariat est prié d'assurer les services de réunions des comités préparatoires pour l'examen du Traité relatif au fond des mers et du Traité sur la non-prolifération nucléaire, et plus tard dans l'année, la Conférence d'examen du Traité relatif au fond des mers lui-même. Des préparatifs sont également en cours en vue de la convocation de séminaires, de colloques et d'autres réunions dans nos centres régionaux d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. De plus, nous allons organiser une conférence au Japon, en avril, et une autre conférence, essentiellement destinée aux organisations non gouvernementales, en URSS en juin. Les membres de la Commission reconnaîtront avec moi que cela constitue réellement un programme de travail très chargé pour le Secrétariat.

Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, ces dernières années ont suscité des changements de perceptions et d'attitudes, et la communauté internationale assiste peut-être aujourd'hui au passage décisif à un ensemble de relations nouvelles et plus pacifiques à l'échelon mondial. Le climat des relations internationales s'est véritablement amélioré, ce dont nous nous félicitons. Il est également reconnu de façon générale que la possibilité de voir de nouvelles mesures de désarmement grâce aux événements positifs survenus récemment ne doit pas être perdue.

Je voudrais conclure ces observations en assurant la Commission que le Département des affaires de désarmement s'efforcera, dans la limite de ses

M. Akashi

ressources limitées, de jouer pleinement son rôle pour répondre à l'évolution de la situation et aux défis passionnants qui se présentent maintenant aux Nations Unies et à la communauté des nations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de la Commission, ainsi qu'en mon nom personnel, je voudrais exprimer mes remerciements à M. Akashi pour l'excellent exposé des activités du Département des affaires de désarmement qu'il vient de faire. Je pense que M. Akashi nous a aidés à mieux comprendre l'ampleur des activités du Département et, en vérité, nous a rendus plus conscients des besoins actuels du Département dans l'aide si complète qu'il nous apporte.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec une très grande satisfaction que nous avons accueilli et continuons d'accueillir un Canadien à la présidence de la Première Commission en ces moments si critiques. Monsieur le Président, votre souci de régler, par le consensus, les problèmes politiques qui se posent dans le domaine complexe du désarmement est caractéristique du rôle de médiation que votre grand pays, le Canada, s'est efforcé de jouer dans les relations internationales. Nous appuyons pleinement vos efforts en raison des liens qui unissent nos deux pays dans leur désir commun de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Nos vues sur les points de l'ordre du jour de la Commission sont bien connues. Nous ne pensons pas qu'il soit souhaitable de venir à chaque session de l'Assemblée générale pour simplement répéter les mêmes positions en des termes différents, comme si les éléments de la vie internationale n'avaient pas changé, et ne souffraient aucun changement.

Ce que nous recherchons à la Première Commission, ce sont des voies de compréhension qui soient conformes à l'objectif de la Charte de faire des Nations Unies un véritable centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes. L'objectif d'établir et de maintenir la qualité de la paix et de la sécurité internationales est au coeur des buts et principes de la Charte. En outre, il s'agit de la préoccupation la plus critique de tous les peuples et de toutes les nations, grandes et petites, en cette ère nucléaire dans laquelle nous avons sciemment introduit cette génération.

Nous traversons une période de l'histoire où la croissance, le progrès, le développement et un meilleur niveau de vie dans la liberté échappent à la génération la plus dynamique que l'histoire ait jamais connue. Les nations riches

M. Engo (Cameroun)

et puissantes, nous l'espérons, tirent leçon de la futilité de l'abus du pouvoir économique et militaire - leçon que l'histoire a tenté, en vain, d'enseigner depuis l'époque de Jules César. Elles commencent à affronter le dilemme des pourcentages de plus en plus élevés des budgets nationaux consacrés à ce que l'on appelle la défense mais qui ne produisent que des menaces et des contre-menaces à la sécurité qu'ils cherchent à protéger. Le maintien des forces d'occupation, de même que l'appui accordé à ceux qui ont choisi ou ont été obligés de devenir des adversaires dans les conflits internes d'autres pays, se sont révélés trop coûteux même pour l'économie des plus riches d'entre eux.

On ravale sa fierté lorsque la réalité n'offre pas d'autres possibilités.

Les nations les plus pauvres ont été amenées à éprouver un faux sentiment de sécurité en raison de la rhétorique et des assurances du conflit idéologique qui existe entre les riches. Mais, elles ont très vite déchanté devant les obstacles improductifs à l'édification de la nation et au développement économique et social.

On peut se demander si l'inclusion de ces réalités dans les relations internationales est ou non responsable de ce qui semble être généralement considéré comme un nouveau climat propice au règlement pacifique des différends. Il est cependant important d'exploiter ce sentiment universel. Nous devons procéder à un examen systématique de la nature de notre monde contemporain et des priorités imposées par la situation actuelle.

En fait, nous n'avons qu'une seule option alors que nous nous préparons à entrer dans un nouveau siècle où les produits du génie créateur de l'homme, à savoir les ordinateurs et autres "créatures" des progrès techniques rapides, pourraient bien rendre inutiles l'esprit et l'intelligence de l'homme. Cette option est l'action collective appuyée par une prise de conscience universelle sur la nécessité de créer des conditions favorisant des relations d'amitié et non d'affrontement, de coopération et non de conflit entre les Etats.

M. Engo (Cameroun)

Le Cameroun se félicite de tous les efforts consentis pour la paix. Nous approuvons la mise en garde énoncée par le Président de la Commission du désarmement, l'Ambassadeur de Suède, Maj Britt Theorin, selon laquelle : "Lorsqu'on joue au désarmement, on joue avec son avenir ..." (A/C.1/43/PV.3, p. 38). Le Directeur de l'Agence de désarmement et de contrôle des armements des Etats-Unis a déclaré que "Le contrôle des armements est une affaire sérieuse et doit être traitée comme telle."

Nous nous félicitons du changement visible qui se manifeste dans l'éventail des positions politiques exprimées par les parties au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Ce changement semble procéder de l'occasion - manquée - que nous offrait la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où les hérauts du changement ont fait leur apparition. Nous ne partageons pas le pessimisme de ceux qui se sont empressés de qualifier d'échec cette session extraordinaire. L'Organisation des Nations Unies n'a pas été créée pour compter les points et simplement produire des consensus sur chaque question soulevée. De nombreux chefs d'Etat et de gouvernement ont souligné l'importance croissante du processus multilatéral, des négociations sérieuses se sont déroulées et ont abouti à des accords sur beaucoup de questions difficiles, un consensus significatif s'est dégagé sur le mécanisme de nos discussions, autant de progrès accomplis et de progrès valables.

Le dialogue constructif entre les dirigeants des deux superpuissances a établi un rythme qui est à l'origine d'un renouveau possible de confiance dans l'Organisation des Nations Unies. A notre avis, la satisfaction de soi est le pire ennemi des progrès réalisés jusqu'à présent dans le climat politique. Nous devons profiter de ce climat pour régler les désaccords existants.

Les conflits régionaux constituent l'un des domaines importants où les illusions et les erreurs pourraient contaminer ou compromettre l'équilibre politique délicat qui règne actuellement. Il est clair que malgré les progrès annoncés en Afrique australe, en Angola, au Moyen-Orient, au Sahara occidental, en Afghanistan, au Kampuchea et ailleurs, l'impasse semble persister. C'est pourquoi il convient de faire appel aux hérauts de la fin des conflits pour promouvoir une paix véritable et durable, libre des menaces de nouvelles hostilités à l'horizon. Un climat politique précaire ne peut remplacer la réalisation d'une paix durable.

M. Engo (Cameroun)

Nous sommes fiers de rappeler que des efforts productifs de ce genre ont permis de restaurer la paix entre la Libye et le Tchad. Dans ce cas, la communauté internationale ne doit pas relâcher sa vigilance. Il est encore plus important, pour éviter un retour de ce conflit, d'encourager ces pays frères à développer de nouvelles formes de relations, à promouvoir le développement et à maîtriser l'art de la coopération pour le bien de tous.

Nous nous félicitons également du suivi du Traité sur l'élimination totale des missiles à moyenne et à plus courte portée (FNI), à savoir la poursuite des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique qui ont repris un nouveau souffle à la Conférence du désarmement de Genève. Cela signifie que les deux superpuissances reconnaissent que les réalisations des deux dernières années ne sont que le début d'un long processus, un processus souhaitable, un processus de paix et de sécurité durables assorti d'économies judicieuses et précieuses. Tous les Etats qui sont intervenus à l'Assemblée générale cette année s'en sont réjouis. Espérons que les entretiens START sur une réduction des armements stratégiques dans les mois qui viennent donneront des résultats. Le Président Reagan a déclaré qu'une absence d'accord est préférable à un accord bancal. Cette déclaration pourrait être encourageante seulement si les deux parties demeuraient fermement convaincues que grâce à la patience, les crochets qui persistent dans les textes disparaissaient avant que la situation ne s'aggrave.

Nous voulons contribuer à l'échange de vues qui se déroule au cours de la présente session en faisant un certain nombre de brèves observations.

Notre délégation reconnaît que des progrès ont été faits sur un certain nombre de questions et continue d'espérer qu'à cette session nous prendrons le temps de circonscrire les domaines de désaccord vue de les éliminer totalement. A notre avis, une réduction arbitraire du nombre de questions inscrites à l'ordre du jour serait une démarche dénuée de tout réalisme politique. Beaucoup de projets de résolution non seulement se répètent mais ne diffèrent guère les uns des autres. Il conviendrait, selon nous, d'aborder différemment la question de la réduction du nombre des projets en procédant par exemple à des négociations sérieuses sur les questions qui semblent diviser leurs auteurs. Les pays pourraient fort bien accepter que leurs propositions soient énoncées dans des textes de compromis. Dans la situation actuelle, les succès et les progrès semblent, à tort, être évalués en termes rassurants de chiffres, et de chiffres seulement.

Le Cameroun partage pleinement les préoccupations de ces deux dirigeants et se joint à l'appel renouvelé de M. Mitterrand en faveur du renforcement du rôle des Nations Unies dans la lutte contre la prolifération et l'utilisation des armes chimiques.

Je prie l'Assemblée de m'excuser, mais ma déclaration n'a été dactylographiée que ce matin et contient de nombreuses omissions. Un exemplaire correct sera distribué aux rédacteurs des comptes rendus analytiques afin d'assurer que les compte rendus seront corrects.

Comme je le disais, le Cameroun partage pleinement les préoccupations des dirigeants des Etats-Unis et de la France et se joint à leur appel renouvelé en faveur du renforcement du rôle des Nations Unies dans la lutte contre la prolifération et l'utilisation des armes chimiques.

Nous sommes disposés à nous associer à un effort universel en vue d'élaborer une convention décisive dans ce domaine. Nous espérons pouvoir participer au comité préparatoire qui a été proposé pour la conférence de Paris envisagée.

Nous avons l'intention de nous joindre à l'adoption d'une résolution par consensus sur cette question.

Nous estimons que la création de zones dénucléarisées constitue une autre mesure pratique sur la voie de la limitation des armements et du désarmement. La non-prolifération telle que prévue par le Traité sur la non-prolifération est impossible de facto si les mesures qui s'imposent ne sont pas prises pour créer et garantir de telles zones. La menace de la prolifération en Afrique persistera tant que les racistes d'Afrique du Sud détiendront et mettront au point des armes nucléaires.

Nous recommandons à la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux sur la question de la dénucléarisation de l'Afrique. L'impasse n'est pas une solution. Les amis de l'Afrique du Sud doivent comprendre que le TNP est gravement menacé par ceux qui, hypocritement, cherchent à exonérer les cliques racistes.

Le Président de mon pays, Paul Biya, a attiré l'attention sur le véritable danger que cette situation adverse représente pour la paix. Les circonstances ayant acculé au désespoir le Président Botha et ses collaborateurs, coupables d'immoralité rétrograde et de crimes internationaux, il ne pourrait y avoir de garantie dans un sens ou dans l'autre. Les hommes, les femmes et les enfants vivent chaque jour qui passe sous un nuage d'incertitude; il en sera de même pour les générations à venir et la perspective de bâtir, un jour, une Afrique du Sud multiraciale n'est guère encourageante.

M. Engo (Cameroun)

Nous sommes partie au Traité sur la non-prolifération et ne voulons pas saper un traité dont l'objectif fondamental est d'amorcer un processus de réduction et d'élimination du danger. Nous espérons sincèrement que la conférence d'examen de 1990 sera adéquatement préparée par le Comité préparatoire pour remporter le succès souhaité.

Nous croyons que le progrès réalisé à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, même s'il est limité du point de vue de la documentation finale, doit être préservé. Nous ne devons pas ajouter la session extraordinaire à ce que quelqu'un a appelé la liste des occasions perdues. Il y a un consensus universel très net sur le mandat confié aux Nations Unies par la Charte : développer les accords inter-Etats.

A notre avis, la session extraordinaire a fait beaucoup de progrès quant à la portée du mécanisme international pertinent. Il faut poursuivre les consultations sur la préservation des points communs. La présente session ordinaire doit montrer le caractère permanent du dialogue et des négociations dans la recherche de solutions. Le mécanisme existant doit être renforcé et encouragé par notre détermination commune de poursuivre une tâche bien amorcée. Nous avons l'intention d'examiner la question en détail dans un avenir proche.

Nous continuons de nous féliciter de l'importance accordée à la question de la vérification de la promotion d'accords et de la création de mesures propres à renforcer la confiance. Nous participerons pleinement aux efforts destinés à souligner clairement cette importance dans un projet de résolution.

Nous estimons que le recours à la menace ou à l'emploi de déchets radioactifs et toxiques - délibéré ou accidentel - est tout aussi répréhensible que le recours à la menace ou à l'emploi de toute arme de destruction massive. Le continent africain a été la victime du déversement délibéré et prémédité de substances dangereuses. Il serait inacceptable de limiter la portée du crime lié à un tel acte au déversement de ce qu'on a appelé des "déchets hostiles".

Des intermédiaires peu scrupuleux mêlés à des entreprises financièrement rentables ne s'inquiètent guère des définitions. Quelle que soit la définition donnée à ce mot, est hostile quiconque transporte ou déverse des déchets radioactifs ou toxiques nocifs où ceux-ci, au su du transporteur, causeront de sérieux dommages à la vie humaine.

M. Engo (Cameroun)

La présente session de l'Assemblée générale doit examiner cette question de toute urgence, sans se contenter de simples déclarations qui condamnent des coupables reconnus. Cette action renforcera les décisions et les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les aspects de la gestion de ces déchets. Le groupe de travail d'experts créé par l'AIEA devrait être encouragé à élaborer des codes de conduite fermes contre les transactions illicites, qui impliquent en particulier des déchets nucléaires. Nous souscrivons à l'initiative prise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'élaborer une convention sur les mouvements transfrontière des déchets dangereux. L'interdiction doit être étendue et complète.

Quant à l'instance où cette importante question pourrait le mieux être examinée, nous restons très ouverts. En vue d'éviter un débat stérile, nous appuyons la décision qui a été prise d'examiner la question en partie à la Première Commission et en partie à la Deuxième Commission. Nous attendons avec impatience ce dialogue et les décisions finales devant être prises en plénière.

Nous avons suivi avec intérêt l'évolution de la discussion sur la question de la sécurité globale présentée par les délégations de l'Union soviétique et d'autres pays de l'Europe de l'Est. Nous attendons la suite du dialogue sur la question. Telle que présentée, la question semble englober ce que notre ami M. Petrovsky a qualifié de :

"vaste potentiel des efforts collectifs créatifs [qui peut être puisé] par le biais d'actions conjointes et ouvertes et par l'aiguillage de tous les efforts unilatéraux, bilatéraux, régionaux et mondiaux sur une voie tracée par la raison commune." (A/C.1/43/PV.4, p. 52)

Présenté de cette façon, il reste dans les limites des perceptions idéologiques. Néanmoins, nous sommes amenés à considérer sa dernière référence, cette créativité comme étant la force motrice "d'une sécurité mondiale, sûre et égale, exempte de crainte et de soupçons mutuels". (Ibid. p. 52)

Son rapport avec le discours sur les mesures propres à renforcer la confiance n'est pas très clair pour nous, mais ce n'est pas une raison pour le rejeter. Nous espérons qu'il sera possible de discuter en détail la proposition soviétique. On condamne souvent de nouveaux concepts pour manque de contenu avant même de les avoir soumis à des échanges fructueux ou, dans certains cas, à des consultations. La déclaration de M. Petrovsky contient certaines idées intéressantes qu'il faut examiner dans un tel contexte.

M. Engo (Cameroun)

Encore une fois, Monsieur le Président, nous nous engageons à appuyer pleinement vos efforts, et notre coopération vous est acquise dans la recherche de nouvelles sphères d'accord à la Première Commission, commission chargée de l'examen critique du désarmement et de la limitation des armements en tant qu'instrument dans le processus de paix.

M. GHEZAL (Tunisie) : Monsieur le Président, la délégation tunisienne tient à vous dire tout d'abord combien elle se réjouit de voir la Première Commission de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale bénéficier de toute la compétence, de l'habileté et du dévouement que nous vous connaissons. Nous sommes confiants qu'avec votre sagesse, votre expérience et votre sens de l'efficacité bien établis et appréciés dans cette enceinte, vous conduirez dans les meilleures conditions les travaux de notre commission.

Je puis d'autant vous assurer de la coopération de ma délégation que mon pays et le vôtre, le Canada, entretiennent les meilleures relations d'amitié et de coopération.

Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nzengeya, Représentant permanent du Zaïre, pour ses qualités personnelles, sa riche expérience et le rôle actif qu'il a déployés à la présidence de la Première Commission.

La quarante-troisième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans une conjoncture internationale où, sans doute pour la première fois dans l'histoire de l'ONU, un sentiment d'espoir semble prédominer.

C'est d'abord la signature du Traité sur l'élimination des missiles à courte et moyenne portée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, le 8 décembre 1987 à Washington, qui, en donnant une forte impulsion au processus de désarmement et en ouvrant la voie à la détente entre les deux superpuissances, a pour l'ensemble de la communauté internationale marqué le tournant.

M. Ghezal (Tunisie)

Les percées enregistrées surtout depuis lors et dans lesquelles se sont illustrés l'Organisation des Nations Unies et son secrétaire général pour le règlement de conflits, ont été ensuite autant d'étapes qui ont renforcé les espoirs d'une ère nouvelle de paix et de sécurité pour notre monde.

De plus en plus de pays engagés dans des conflits ou litiges en arrivent progressivement à admettre que c'est le dialogue et non la force qui pourrait résoudre les problèmes. Le coût de la guerre et de la confrontation paraît de plus en plus moralement et matériellement intolérable et encore moins justifiable.

Les accords sur l'Afghanistan, le cessez-le-feu et les négociations de paix entre l'Iraq et l'Iran, les négociations quadripartites sur l'Angola, les perspectives encourageantes pour l'accession de la Namibie à l'indépendance, le processus de paix engagé au Sahara occidental par le Secrétaire général en coordination avec le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par le Conseil de sécurité expliquent l'immense espérance que les peuples qui souffrent placent dans notre organisation.

Le prix Nobel de la paix, qui vient d'être décerné aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, est un hommage mérité rendu à la vaillance et au sacrifice de ces forces ainsi qu'à l'oeuvre de paix et de sécurité des Nations Unies.

Mais l'inquiétude ne s'est pas totalement dissipée et les causes n'en sont pas imaginaires. Les initiatives et les plans de paix entrepris demeurent fragiles et d'autres foyers de tensions continuent de menacer gravement la paix et la sécurité, notamment au Moyen-Orient. La panoplie d'armes nucléaires dont disposent les grandes puissances est encore capable de détruire plus de 10 fois la terre entière. L'armement conventionnel ne cesse de semer la mort et la destruction et de grever sensiblement les ressources des nations, grandes et petites. Des peuples souffrent de la famine et de la pauvreté tandis que la crise économique mondiale met de plus en plus en péril la stabilité et la sécurité des pays en développement.

Nous regrettons que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en juin dernier, n'ait pas abouti aux résultats tant souhaités; la volonté politique n'était malheureusement pas au rendez-vous. Nous espérons néanmoins qu'elle aura contribué à stimuler les grandes puissances pour la réduction des armes stratégiques et la conclusion d'autres accords de désarmement et pour renforcer ainsi les espoirs de sécurité et de paix dans le monde.

M. Ghezal (Tunisie)

Le programme d'action adopté par consensus en 1978, au terme de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévoyait déjà qu'une réduction progressive des budgets militaires sur une base mutuellement acceptable, en particulier de la part des Etats dotés de l'arme nucléaire et des autres Etats militairement importants, contribuerait sensiblement à freiner la course aux armements et offrirait davantage de possibilités de réaffecter au développement économique et social, notamment au profit des pays en développement, des ressources actuellement utilisées à des fins militaires.

Mais alors que la faim, la misère et le sous-développement continuent d'être le lot d'une vaste partie des populations de la terre, des sommes fabuleuses sont investies quotidiennement dans la conception et la fabrication de moyens de destruction de plus en plus puissants, sophistiqués et meurtriers; car la course effrénée aux armements n'a pas faibli, et c'est en termes de milliers de milliards de dollars que se chiffrent dorénavant les dépenses militaires des principales puissances, gaspillant des ressources énormes en hommes, en argent et en savoir dont notre monde a tant besoin, particulièrement dans la conjoncture de crise économique que nous traversons.

L'interdépendance qui caractérise de plus en plus les relations internationales d'aujourd'hui doit nous conduire à réfléchir ensemble sur les moyens de mettre un terme à cette absurde contradiction. Le fossé toujours plus profond qui sépare le Nord et le Sud ne peut manquer, à moyen ou long terme, d'avoir des conséquences néfastes sur le progrès et la sécurité de tous. Comme cela a été si bien dit, "Le développement est le nouveau nom de la paix".

Réorienter progressivement les ressources considérables, investies actuellement dans l'armement, vers le développement économique et social revient non seulement à soulager la planète d'un danger évident, mais aussi à assurer le bien-être et la prospérité de tous les peuples du monde, y compris ceux des pays en développement. Une telle oeuvre serait profitable à tous et d'abord aux pays développés eux-mêmes qui pourraient alors consacrer toutes leurs ressources à leur propre développement économique et social, renforçant ainsi la sécurité de leurs peuples en ayant par là même éloigné les risques de guerre et de conflagration.

C'est là un objectif noble dont la réalisation appelle une action résolue de la communauté internationale et qui représente en même temps un défi que nous nous devons tous de relever, car il engage la survie même de l'humanité.

M. Ghezal (Tunisie)

Mais ce n'est pas là le seul domaine où un effort commun est à entreprendre. Une prolifération alarmante des armes nucléaires se développe sous nos yeux au Moyen-Orient et en Afrique australe, sans qu'une action vigoureuse n'ait pu être déclenchée pour l'enrayer. Il n'est plus à démontrer qu'un très grave danger menace désormais les Etats africains et arabes du fait de la collaboration étroite et soutenue entre Israël et l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et de l'acquisition par ces deux pays agresseurs de l'arme nucléaire, vidant ainsi de son sens le souhait des pays africains et arabes de faire de leurs deux régions des zones exemptes d'armes nucléaires.

Un autre facteur qui menace la sécurité de l'Afrique est le déversement sur notre continent de déchets industriels toxiques, qui constitue un crime contre les populations africaines et un outrage à la morale internationale. Nous espérons que cette question, dont nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, fera l'objet de débats sérieux à l'issue desquels des mesures vigoureuses seraient prises afin que l'Afrique soit à l'abri des graves dangers que représentent les résidus toxiques évacués par les pays industrialisés.

La rencontre de Brioni, qui a réuni les pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés, a, il y a peu, constitué une occasion de réaffirmer notre volonté commune de promouvoir la coopération et la sécurité dans la région afin de la soustraire de la menace nucléaire, et ce notamment par l'élimination des missiles que transportent les flottes en Méditerranée.

M. Ghezal (Tunisie)

Mais est-il possible de faire de la Méditerranée un lac de paix et de stabilité alors qu'Israël devient la sixième puissance atomique du monde disposant déjà, selon toute vraisemblance, d'une imposante force nucléaire, comprenant entre autres - semble-t-il - des bombes à neutrons et à hydrogène?

A la menace de catastrophe nucléaire qui pèse encore sur notre planète s'ajoute le danger que recèlent les progrès technologiques accomplis dans le domaine des armes conventionnelles, dotées désormais d'une puissance de destruction insoupçonnée.

Les pays en développement, théâtres exclusifs des tragiques conflits armés que connaît le monde depuis la deuxième guerre mondiale, deviennent pour leur part le lieu de déploiement et d'expérimentation d'armes conventionnelles de plus en plus sophistiquées et meurtrières. Aussi faut-il espérer qu'un accord sur la réduction substantielle de ces armes interviendra dans un proche avenir. Les contrats de fourniture d'armes qui ont atteint des volumes fabuleux, au grand réconfort des marchands de canons et des complexes militaro-industriels des puissances militaires, et auxquels de nombreux pays en développement se laissent aller ou parfois se trouvent condamnés, ne sont pas sans les pousser à des dépenses onéreuses hypothéquant leur propre développement économique et social, suscitant parmi eux méfiance et émulation et menaçant de la sorte la paix régionale.

De cet état d'insécurité est née en grande partie la volonté des Etats d'organiser leur propre défense; car en l'absence d'un système de sécurité collective, pourtant prévu par la Charte de notre organisation, il est évident que chaque pays a le droit et le devoir d'assurer la sécurité de son peuple et de son territoire.

C'est là l'un des plus grands problèmes auxquels de nombreux pays du tiers monde se trouvent malheureusement confrontés.

La position de la Tunisie sur les points à notre ordre du jour a été exposée à maintes reprises, tant à la Première Commission que devant l'Assemblée générale, d'une part. D'autre part, un grand nombre des orateurs qui m'ont précédé ont clairement décrit les dangers que présente la situation internationale d'aujourd'hui, examiné dans le détail les différentes péripéties de la course aux armements de plus en plus effrénée ces dernières années et fait part de sérieuses et vives préoccupations auxquelles mon pays souscrit entièrement.

M. Ghezal (Tunisie)

De concert avec les autres pays du Mouvement des pays non alignés, la Tunisie a toujours oeuvré à l'instauration d'une ère de paix et de stabilité où les armes seraient réduites au niveau le plus bas possible, en espérant leur élimination complète et définitive ultérieurement.

Notre conviction est profonde qu'en matière de désarmement l'Organisation des Nations Unies doit jouer le rôle central auquel l'habilite tant l'universalité qui la caractérise que le poids moral dont elle jouit, notamment dans la conjoncture actuelle de dialogue entre les puissances auxquelles incombe une large part de responsabilité dans le domaine de la course aux armements.

La Charte des Nations Unies elle-même souligne l'importance de la coopération internationale dans le domaine des relations économiques et la nécessité de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum de ressources humaines et économiques.

Notre grand espoir est de voir se conjuguer les efforts et se manifester la volonté politique de tous afin que la réalité que nous vivons puisse un jour proche se conformer à l'idéal que traduisent les principes et objectifs de la Charte.

M. DA COSTA PEREIRA (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, songeant à votre demande de nous voir respecter l'article 110 du règlement, je me bornerai à dire combien le Portugal se félicite que vous présidiez les travaux de la Première Commission.

La délégation grecque a déjà parlé au nom des Douze. Aussi ce que j'ai à dire sera-t-il le complément de la déclaration des Douze, que nous appuyons sans réserve. Comme le Ministre des affaires étrangères du Portugal l'a dit récemment dans son allocution en séance plénière de l'Assemblée générale, le Portugal - membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de la Communauté européenne - suit de près l'évolution de la situation Est-Ouest. Nous ne saurions manquer de constater, en nous en félicitant, l'amélioration des relations Est-Ouest et les importantes mesures prises par les deux superpuissances dans le domaine de la limitation des armes et du désarmement. Je veux parler de la signature et de la ratification du Traité FNI ainsi que des négociations en cours visant la réduction de 50 % de leurs arsenaux nucléaires stratégiques.

Ces événements, extrêmement importants en eux-mêmes, devraient toutefois être suivis de progrès concrets dans d'autres domaines de limitation des armes et du désarmement, afin de confirmer que notre quête de la paix et de la sécurité

M. Da Costa Pereira (Portugal)

internationales est entrée dans une nouvelle phase. Dans ce processus, la réduction des arsenaux nucléaires, le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération et l'approche graduelle de la cessation des essais nucléaires, sont autant de mesures essentielles dans le domaine du désarmement nucléaire.

Il nous semble que la meilleure manière de surmonter certaines des difficultés persistantes concernant la question de la non-prolifération nucléaire et ses aspects pratiques serait de renforcer les normes et la coopération internationales existantes. Le Portugal, qui est partie au Traité sur la non-prolifération, compte que la quatrième Conférence d'examen étayera mieux encore le régime de non-prolifération.

Pour ce qui est des essais nucléaires, nous nous félicitons de voir que de réels progrès ont été faits dans ce domaine, grâce aux négociations complètes qui se poursuivent actuellement, étape par étape, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et qui pourraient, en tant que première mesure, ouvrir la voie à la prompte ratification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques.

En même temps, nous louons les efforts faits à Genève, à la Conférence du désarmement, pour accroître la participation de cet organe multilatéral unique de négociation du désarmement à l'examen du point 1 de son ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Les rapports présentés régulièrement à la Conférence du désarmement par un groupe d'experts en sismologie ont été utiles aux consultations que poursuivent les membres de la Conférence du désarmement à ce sujet. Aussi tenons-nous à dire combien nous nous félicitons de leur coopération.

M. Da Costa Pereira (Portugal)

Une autre question débattue dans le cadre de la Conférence du désarmement, et à laquelle nous attachons l'importance voulue, est la prévention de la course aux armements dans l'espace. Nous espérons que le Comité spécial approprié sera reconstitué lors de la session de printemps de la Conférence du désarmement pour que les travaux sur cette question puissent reprendre rapidement, ce qui permettrait aux participants aux négociations de soumettre un rapport concret à l'Assemblée générale à sa prochaine session.

Le désarmement classique et la limitation des armements, de même que l'élimination globale et vérifiable des armes chimiques, constituent également deux éléments importants du processus général de désarmement. Nous attendons beaucoup du processus engagé dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et nous espérons qu'un règlement rapide et équilibré intervenant à la Conférence de Vienne ouvrira la voie aux négociations sur la stabilité classique et à une nouvelle conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité. Le Portugal attache la plus grande importance à la prompte réalisation d'un mandat réaliste qui permette d'entamer au plus tôt les négociations sur la stabilité classique. Tout le processus de la CSCE demeure l'élément central d'une politique de dialogue Est-Ouest destinée à renforcer la paix et la sécurité internationales sur la base de la coopération et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

S'agissant des armes chimiques, nous nous félicitons des progrès enregistrés tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Les négociations qui se déroulent à la Conférence du désarmement à Genève, à laquelle mon pays prend part en qualité d'observateur, en vue de conclure une convention générale et vérifiable sur les armes chimiques, évoluent en effet dans un sens positif. Nous voudrions dire combien nous apprécions le sérieux dont ont fait preuve tous les participants à la dernière session. Etant donné l'esprit réaliste qui a présidé aux travaux du Comité spécial approprié, nous pensons que les questions pertinentes encore à résoudre pourront être traitées avec succès et réglées dans un proche avenir.

Néanmoins, et malgré les tendances favorables qui se font jour en matière d'armes chimiques, nos espérances sont quelque peu assombries dans ce domaine, rendant notre objectif de l'élimination des armes chimiques plus urgent que jamais. Ces ombres et le sentiment d'urgence qui les accompagne proviennent, bien entendu, du recours récent et répété aux armes chimiques en temps de guerre, de même que du phénomène non moins inquiétant de la prolifération de ces armes.

M. Da Costa Pereira (Portugal)

Le Portugal, signataire du Protocole de Genève de 1925, pense comme ses partenaires et alliés qu'un message international doit être transmis à tous les peuples de la planète, confirmant l'engagement de tous les Etats Membres des Nations Unies de ne pas recourir à ce moyen de destruction massive particulièrement odieux. C'est pourquoi, comme l'a déjà déclaré le Ministre des affaires étrangères du Portugal, nous appuyons pleinement la proposition faite à ce propos par le Président des Etats-Unis.

La limitation des armements non accompagnée d'une vérification efficace et fiable n'a pas de sens et pourrait même compromettre la sécurité. Cette dynamique a été reconnue en mai dernier à la session de fond de la Commission du désarmement. Sans vouloir éprouver votre modestie, Monsieur le Président, il me paraît juste de souligner le rôle que vous avez joué, par votre exemple et votre détermination, dans la réalisation de cet important résultat. Nous espérons que si tous appuient cette dynamique, nous pourrions accroître le nombre de principes à arrêter, afin de surveiller les différents régimes de vérification nécessaires pour tenir compte, comme il convient, des particularités de chaque accord sur la limitation des armements.

Le développement de mesures propres à accroître la confiance et la promotion d'une franchise et d'une transparence plus grandes dans le domaine militaire constituent des éléments essentiels de tout progrès en matière de limitation des armements, tant au niveau mondial qu'au niveau régional, qui est non moins important.

L'adoption de mesures concrètes propres à accroître la confiance est une étape essentielle vers le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. On a pu, se fondant sur cette idée, parvenir au document de Stockholm et présenter à l'Europe de nouvelles perspectives d'une confiance accrue. Nous espérons que le catalogue des directives afférentes aux mesures propres à accroître la confiance, arrêtées par la Commission du désarmement des Nations Unies sur l'initiative de l'un des 12 membres de la Communauté européenne, représente une base solide propice à une détente internationale. C'est pourquoi nous comptons le voir adopter à la présente session de l'Assemblée générale.

Dans ce même contexte, le Portugal demande instamment à tous les pays qui n'appliquent pas encore le système normalisé des Nations Unies de publication des rapports de le faire dans un proche avenir, car ce système constitue un engagement à une plus grande transparence dans les affaires de désarmement multilatéral.

M. Da Costa Pereira (Portugal)

La question du rôle des Nations Unies en matière de désarmement fait, depuis plusieurs années déjà, l'objet de discussions approfondies. Ne pas percevoir les complexités du système des Nations Unies et minimiser les difficultés naturelles nées de différences légitimes entre plus de 100 nations souveraines, dont chacune s'efforce de préserver ce qu'elle estime représenter les intérêts de sa sécurité nationale, équivaldrait à méconnaître l'essence même de la question. Le fait est que, dans un monde de plus en plus interdépendant, le temps presse, mais il faut également disposer du temps voulu pour trouver une réponse valable à cette question importante.

Le Portugal estime que les Nations Unies doivent jouer le rôle qui leur appartient dans la recherche de la paix et du désarmement selon les objectifs et les principes de la Charte, et que la Première Commission devrait continuer d'être le principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale s'agissant du désarmement et des questions de sécurité internationales connexes. Certes, nous devons persister dans la recherche des moyens de mieux rationaliser ses travaux. Nous connaissons les obstacles pratiques qui continuent de se dresser sur la voie menant à cet objectif. Mais, le fait, qu'à sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté un plus grand nombre de résolutions par consensus qu'auparavant, nous permet d'espérer que cette tendance se révélera durable. Nous sommes certains, Monsieur le Président, que votre sagesse, votre connaissance de ces questions contribueront beaucoup à la recherche de résultats positifs au cours de la présente session et constitueront donc un énorme avantage pour le renforcement de la crédibilité de la Première Commission.

La Commission du désarmement constitue un maillon indispensable du processus de désarmement multilatéral. Sa session annuelle de fond s'est révélée très utile pour le travail de la Commission en raison des questions importantes débattues dans le cadre des groupes de travail, des groupes de contact et des groupes consultatifs de la Commission. En outre, le fait que les débats en profondeur de la Commission du désarmement des Nations Unies sur ces questions se déroulent quelques mois avant la session annuelle de l'Assemblée générale constitue un facteur opportun qu'il ne faut pas sous-estimer.

Pour finir, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous assurer du soutien de ma délégation au cours de la présente session. Nous espérons que, de concert, nous serons en mesure d'aider et de favoriser une nouvelle atmosphère

M. Da Costa Pereira (Portugal)

de confiance et de responsabilité propice à de nouveaux progrès dans le processus général de désarmement et de limitation des armements sous les auspices des Nations Unies.

Comme l'a dit le Président de la République du Portugal dans l'allocution qu'il a prononcée en juin dernier, à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

"Nous en sommes à un tournant de l'histoire où, enfin, le bon sens semble l'emporter sur l'égoïsme national." (A/S-15/PV.12, p. 13/15)
L'élan est donné. Ne ménageons pas nos efforts pour le maintenir.

M. TANASIE (Roumanie) : Monsieur le Président, bien qu'il ait été convenu que les délégations s'abstiendraient dans leurs déclarations de féliciter les membres du Bureau, je ne saurais cependant laisser passer cette occasion sans vous dire combien ma délégation se réjouit de vous voir présider les travaux de la Commission. En vous adressant nos félicitations les plus chaleureuses, nous sommes convaincus que vos qualités personnelles, votre compétence et votre dynamisme sont autant de garanties que la Commission mènera à bonne fin son activité, dans des circonstances qui s'annoncent meilleures. De même, nous voudrions adresser nos félicitations aux autres membres du Bureau et aux très compétents représentants du Secrétariat qui travaillent avec nous, en les assurant de notre entière coopération durant les travaux de la Commission.

Les débats de l'Assemblée générale, ainsi que les déclarations dans notre commission jusqu'à présent, ont relevé que certains pas positifs ont été accomplis dans la vie internationale durant l'année écoulée depuis la session précédente. Il s'agit sans doute de la conclusion du Traité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée et du commencement de sa mise en application, ainsi que du début de règlement de certains différends internationaux par la voie des négociations.

En effet, ces progrès accomplis, qui ouvrent des perspectives meilleures pour l'avenir de l'humanité, sont le résultat de l'action résolue, menée constamment ces dernières années par tous les peuples et les forces politiques réalistes de tous les pays pour l'accomplissement du désarmement et pour l'instauration des relations nouvelles de coopération entre les Etats.

Pourtant, une évaluation réaliste de la situation globale du monde montre qu'on n'est pas encore arrivé à un tournant radical et décisif vers la paix et la sécurité, vers le renforcement de la confiance mutuelle, vers le respect de l'égalité entre Etats et de leur indépendance et souveraineté, ainsi que de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

La course aux armements, à la fois quantitative et qualitative, étant stimulée par la recherche et la mise au point de nouvelles armes nucléaires, loin de s'amenuiser, s'est encore poursuivie sans arrêt et engloutit plus de 1 000 millions de dollars annuellement. Des conflits graves et des foyers de tension persistent encore dans différentes régions du monde, mettant toujours en danger la paix et

M. Tanasie (Roumanie)

la sécurité internationales. Quant à la situation économique et financière des pays en développement, celle-ci a connu une aggravation encore plus forte et le décalage qui sépare ces pays des pays développés s'est approfondi davantage.

Voilà pourquoi, comme le Président de la Roumanie, M. Nicolae Ceausescu, l'a déclaré récemment :

"... Partant de cette réalité, du fait que la situation internationale reste encore très complexe et contradictoire, le problème fondamental de notre époque est la réalisation du désarmement, premièrement du désarmement nucléaire ainsi que la défense du droit suprême des peuples, des individus, à la vie, à la paix et à une existence libre et digne."

A cet égard, à présent, tous les efforts devront être déployés, premièrement pour l'application en pratique du Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à portée plus courte et, ensuite, pour ouvrir la voie à la réduction des armes nucléaires stratégiques et à l'adoption d'autres mesures de désarmement, à même d'éliminer finalement les armes nucléaires, les armes chimiques et les armes de destruction massive, d'empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, de réduire d'une manière substantielle les armements conventionnels, sous un strict contrôle international.

Malgré la conclusion de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sans l'adoption de décisions dans les problèmes importants de son ordre du jour, celle-ci a été l'expression indubitable de la prise de conscience de la communauté internationale sur la gravité des problèmes des armements et sur l'exigence de prendre des mesures urgentes de désarmement nucléaire et général. A cet égard, de nombreuses propositions ont été présentées par les Etats participants. La Roumanie, quant à elle, a soumis à la session ses considérations et ses propositions concernant les problèmes du désarmement et les directions à suivre par les Etats en vue de leur solution.

Comme d'autres délégations, ma délégation considère que toutes ces propositions devraient poursuivre leur chemin et trouver la place pour être examinées dans les instances de négociation de l'Organisation des Nations Unies pour le désarmement ou dans d'autres enceintes multilatérales de négociation.

Dans les conditions internationales actuelles et partant du fait que la course aux armements, notamment nucléaires, représente une grave menace à l'adresse de la paix et de la sécurité de l'humanité, il faudrait accorder toute l'attention à

M. Tanasie (Roumanie)

l'adoption par les Nations Unies d'un programme global de désarmement nucléaire et général, prenant également en considération les propositions pertinentes avancées par les Etats à la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'élaboration d'un tel programme permettrait de tenir compte des intérêts de tous les Etats, en assurant leur droit à une sécurité générale et égale.

Le programme devrait comprendre toutes les actions et toutes les mesures qui seront réalisées par les instances internationales et par les Etats Membres, dans tous les domaines du désarmement.

Pour la réalisation de cet objectif, il faudrait intensifier les négociations à la Conférence du désarmement de Genève sur le projet de programme global de désarmement que la Conférence a à son ordre du jour.

Comme beaucoup d'autres délégations, nous partageons la vérité incontestable que la sécurité et la paix internationales ne seront mieux défendues et consolidées par l'accumulation de nouvelles armes nucléaires et de destruction massive mais que, au contraire, ces armes augmentent l'insécurité et l'instabilité dans le monde. Voilà pourquoi il faudrait entreprendre des actions fermes pour donner une impulsion nouvelle aux négociations sur le désarmement nucléaire afin d'éliminer complètement l'arme nucléaire des arsenaux des Etats.

La valeur du traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles nucléaires à moyenne portée et à plus courte portée sera entièrement mise en évidence si d'autres accords le suivent. Nous sommes d'avis que l'Assemblée générale devrait adresser un appel urgent à l'Union soviétique et aux Etats-Unis d'Amérique en vue de conclure, le plus tôt possible, le traité sur la réduction de 50 % de leurs armements nucléaires stratégiques, comme un pas très important vers l'élimination totale des armes nucléaires.

La Roumanie est prête à souscrire à toute résolution contenant un tel appel.

M. Tanasie (Roumanie)

Dans les conditions internationales actuelles plus favorables, il serait d'une importance capitale pour stopper la course aux armements d'interdire totalement les essais d'armes nucléaires et d'arrêter le perfectionnement de toutes ces armes, ainsi que la mise au point de nouvelles technologies militaires et d'armes de destruction massive.

Dans ce but, il faudrait intensifier les efforts à la Conférence du désarmement de Genève afin que celle-ci soit en mesure de passer sans délai à la négociation d'un traité sur l'interdiction générale et totale des essais d'armes nucléaires.

La Roumanie appuie l'initiative de cinq Etats qui vise à transformer le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

A notre avis, il serait très important aussi que tous les accords de désarmement nucléaire contiennent des clauses interdisant le perfectionnement et la mise au point de nouvelles technologies dans les domaines respectifs.

Dans un contexte plus large, nous estimons que le temps est venu pour les Nations Unies de s'attaquer sérieusement aux répercussions des progrès de la science et de la technique sur les relations internationales en vue d'adopter les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que la recherche scientifique ne soit utilisée que dans le seul intérêt de la paix et du développement de tous les peuples.

Les intérêts de la paix et de la sécurité internationales exigent de plus en plus la création de zones exemptes d'armes nucléaires, l'entente mutuelle et la coopération. C'est dans cet esprit que la Roumanie oeuvre inlassablement à la transformation des Balkans en une zone de bon voisinage, de paix et de coopération, exempte d'armes nucléaires, sans troupes ni bases militaires étrangères. Nous partageons la conviction que l'Organisation des Nations Unies devrait stimuler davantage la création de telles zones dans les Balkans, dans le nord et au centre de l'Europe ainsi que dans d'autres régions du monde.

La Roumanie est fermement opposée à toute mesure destinée à militariser l'espace extra-atmosphérique et se prononce pour que toutes les nations soient tenues de n'utiliser l'espace extra-atmosphérique qu'à des fins exclusivement pacifiques.

M. Tanasie (Roumanie)

Mon pays appuie la conclusion d'un traité international portant sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique uniquement à des fins pacifiques et qui prévoit la renonciation à tout emploi de l'espace à des fins militaires. De même, nous estimons qu'il serait utile de créer au sein du système des Nations Unies un organe spécial chargé des questions relatives à l'espace extra-atmosphérique.

En vue d'assurer des conditions de sécurité pour tous les Etats, de réduire le danger de guerre et d'accomplir le désarmement, il conviendrait de réaliser aussi, en étroite relation avec les mesures de réduction et d'élimination des armes nucléaires, l'élimination des armes chimiques.

Nous unissons notre voix à celle de toutes les autres délégations qui se sont prononcées pour l'accélération des négociations à la Conférence du désarmement de Genève, afin de finaliser dans les plus brefs délais la convention sur l'interdiction complète et l'élimination des armes chimiques. La convention devrait éliminer pour toujours le grand danger que représentent les armes chimiques et assurer à la fois le développement de l'industrie chimique et du potentiel technico-scientifique de chaque pays uniquement à des fins pacifiques, pour leur progrès économique et social. En même temps, la convention devrait faciliter l'accès sans entraves de tous les pays aux découvertes de la science et de la technique et promouvoir la coopération internationale pacifique dans ce domaine.

Dans l'appel lancé aux ingénieurs chimistes et chercheurs du monde entier par les participants au troisième Congrès national de chimie de Roumanie, le 24 septembre 1988, on souligne très clairement ces exigences : aujourd'hui, au côté des autres sciences, la chimie a la capacité

"de contribuer à la mise en valeur des ressources naturelles, à la bonification des terres et à la création de nouveaux moyens au service de la santé humaine ainsi que de nouveaux matériaux nécessaires au progrès technique. Nous nous devons de renforcer la coopération dans ce domaine et dans tous les domaines scientifiques et de faire en sorte que l'énorme potentiel de la science et de la technique serve au développement économique et social des nations et à la solution des graves questions que soulève le sous-développement, aide à combler les larges écarts économiques existant entre les Etats et à préserver et sauvegarder l'environnement et contribue enfin au progrès de l'humanité tout entière."

M. Tanasie (Roumanie)

L'importance que mon pays attache à l'élimination des armes chimiques est illustrée également par l'initiative prise conjointement par la Roumanie et la Bulgarie concernant l'établissement d'une zone dépourvue d'armes chimiques dans les Balkans.

A notre avis, les Nations Unies devraient encourager la création de telles zones en Europe et dans d'autres régions du monde, en tant qu'action propre à appuyer le processus de négociations de la convention sur l'interdiction complète des armes chimiques et sur leur élimination.

Mue par la même préoccupation qui vise l'élimination de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, la Roumanie se prononce également pour l'accélération à la Conférence du désarmement de Genève de l'élaboration d'un projet de convention sur l'interdiction des armes radiologiques. De même, nous sommes pour la réalisation d'un accord international qui prévoirait l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires.

Tout en prêtant une attention de premier ordre aux problèmes du désarmement nucléaire, la Roumanie estime qu'il s'impose en même temps de passer résolument à des mesures concrètes de réduction des armements conventionnels, des effectifs et des dépenses militaires. Convaincue que, dans ce domaine, les mesures unilatérales des Etats peuvent jouer un rôle important, la Roumanie a décidé, sur la base du référendum national de novembre 1986, de réduire unilatéralement de 5 % ses effectifs, armements et dépenses militaires.

Etant donné qu'en Europe se trouve toujours la plus grande concentration en armements conventionnels et effectifs militaires, qui représente une grande menace pour la paix du continent et du monde, la Roumanie a proposé que les Etats participant aux deux alliances militaires - l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Pacte de Varsovie - engagent avec la participation de tous les Etats européens des négociations visant à la réduction substantielle d'au moins 20 % d'ici à 1990, de 30 % à 35 % d'ici à 1995 et de 50 % d'ici la fin du siècle, de leurs armements conventionnels et effectifs militaires.

Comme d'autres pays, la Roumanie se prononce en faveur de l'ouverture de négociations sur le désarmement conventionnel en Europe avant la fin de cette année et pour l'adoption des mesures conduisant à une réduction substantielle des effectifs et des armements conventionnels sur le continent.

M. Tanasie (Roumanie)

Selon la conception de mon pays, toute mesure de réduction des armements et des effectifs militaires devrait être accompagnée de mesures correspondantes de réduction des dépenses militaires, les ressources ainsi dégagées devant être allouées au développement économique et social de tous les Etats, en premier lieu des pays en développement. Cette idée a été d'ailleurs mise en évidence dans le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

M. Tanasie (Roumanie)

Comme on le sait, la Roumanie a pris avec la Suède l'initiative, dans le cadre des Nations Unies, de définir les principes régissant les activités des Etats dans les négociations sur le gel et la réduction des budgets militaires, en vue d'harmoniser les points de vue des Etats et de favoriser le lancement de négociations sur des mesures concrètes de gel et de réduction des dépenses militaires.

La Commission du désarmement a été très proche cette année d'un consensus sur le principe toujours en suspens relatif à la transparence et à la communication de données mais elle n'a pas réussi à la fin à adopter la série de principes dans son intégralité.

Vu l'esprit positif de la discussion dans notre commission jusqu'à présent, la volonté qui a été affirmée par de nombreux Etats pour que des mesures réelles de désarmement et de réduction des dépenses militaires soient adoptées, nous considérons que le moment est venu de passer des paroles aux actes et de finaliser nos travaux.

Les principes régissant les activités des Etats dans les négociations sur le gel et la réduction des budgets militaires, une fois adoptés, deviendront ainsi un autre instrument que les Nations Unies mettent à la disposition des Etats pour s'en servir dans leurs efforts pour réaliser un monde sans armes, un monde de coopération et de paix. A cette session également, ma délégation présentera un projet de résolution sur cette question.

L'application de l'ensemble de mesures visant l'arrêt de la course aux armements et le passage au désarmement exige une vérification et un contrôle stricts et efficaces des obligations assumées par les Etats. A notre avis, la vérification devrait être un moyen de renforcement de la confiance entre les Etats et de la viabilité des accords de désarmement. De ce point de vue, l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter une contribution importante tant à l'élaboration des procédures de vérification et de contrôle que dans la vérification des accords en matière de désarmement.

Cette année nous sommes saisis d'un document très important, qui est le rapport actualisé sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires préparé par le Secrétaire général avec l'assistance d'un groupe d'experts (A/43/368).

M. Tanasie (Roumanie)

Le rapport montre que la course aux armements dans les années 80 non seulement s'est poursuivie, en particulier sur le plan qualitatif, sans perdre de son intensité, mais en fait s'est élargie et s'est accélérée. Le document donne également des détails sur les répercussions économiques de l'accumulation d'armements. Ainsi il place face à face les deux problèmes majeurs entre lesquels nous devons choisir : la course aux armements ou le développement.

A notre avis, le rapport sera un instrument très utile pour être largement utilisé dans la Campagne mondiale du désarmement et dans les actions futures des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Ce rapport devrait être porté également à l'attention des Etats, des organismes de négociation et de l'opinion publique.

Une dernière remarque que je voudrais faire porte sur le mécanisme du désarmement multilatéral. Les réalités contemporaines imposent plus que jamais la nécessité de démocratiser les relations internationales et la participation active de tous les Etats au règlement des problèmes graves et complexes auxquels l'humanité se trouve confrontée.

A cet égard, un rôle particulier et une responsabilité première incombent à l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement, comme on l'affirme à juste titre dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les Nations Unies devraient encourager tous les Etats, notamment les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats fortement armés, à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à des accords concrets sur la cessation de la course aux armements et le désarmement.

A leur tour, les Etats qui sont engagés dans des négociations bilatérales ou régionales de désarmement devraient informer systématiquement les autres Etats membres de l'ONU, par l'intermédiaire du Secrétaire général ou d'autres canaux, du déroulement des négociations et de leurs résultats.

De même, il faut agir dans un esprit constructif à la Conférence du désarmement à Genève, tenant compte des propositions avancées, afin de pouvoir conclure avec succès les négociations sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, notamment les négociations sur le désarmement nucléaire et la conclusion de la convention internationale sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques.

. M. Tanasie (Roumanie)

Il faudrait également accroître le rôle du Secrétaire général qui pourrait oeuvrer efficacement en vue de surmonter les difficultés qui surgissent dans le processus de négociations en matière de désarmement. La contribution très importante du Secrétaire général à l'ouverture de négociations pour la solution de certains conflits régionaux en est une preuve éclatante.

Voilà quelques considérations de la délégation roumaine sur les questions très importantes et d'une grande actualité qui se trouvent inscrites à l'ordre du jour de nos discussions.

Ces considérations procèdent de la volonté de notre délégation d'apporter sa contribution constructive au débat et nous tenons à assurer la Commission de tout notre appui pour mener à bonne fin le mandat qui lui a été confié.

M. MANIKFAN (Maldives) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais saisir cette occasion pour énoncer brièvement la position de mon gouvernement sur une question très importante pour mon pays, car les Maldives sont un Etat du littoral de l'océan Indien et font partie de la région d'Asie du Sud. Néanmoins, je tiens d'abord à réaffirmer que mon gouvernement croit fermement au désarmement et à la réduction des armements. Il appuie pleinement la notion de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. On voit donc toute l'importance que nous accordons au désarmement général et en particulier à l'interdiction des armes nucléaires. La fabrication d'un plus grand nombre d'armes classiques et la fabrication d'armes chimiques et biologiques, ainsi que le risque de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, préoccupent toujours sérieusement la communauté mondiale.

De l'avis de ma délégation, la réduction des armements et la création de zones de paix et de zones exemptes d'armes nucléaires contribueront beaucoup à réduire les tensions et à accroître la stabilité et la confiance. Dans sa déclaration à la présente session de l'Assemblée générale et à la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, le Ministre maldivien des affaires étrangères a souligné très clairement notre attachement au désarmement sous tous ses aspects.

M. Manikfan (Maldives)

La notion de création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud date de 1974. Une résolution sur cette question importante a été adoptée à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Depuis lors, des résolutions semblables ont été adoptées à une écrasante majorité au cours des sessions successives de l'Assemblée générale. Les Maldives ont toujours appuyé cette notion et voté pour ces résolutions. Récemment, nous avons joué un rôle plus actif en améliorant le texte des projets de résolution sur cette question. A la quarante et unième session de l'Assemblée générale ma délégation, estimant que cet important projet de résolution pouvait être considérablement amélioré et modifié, a présenté quelques amendements pour que cette résolution soit plus générale et donc plus acceptable, tout en gardant son sens. Ces amendements ont été apportés en raison des nouvelles réalités politiques qui sont apparues dans les Etats pris individuellement et dans la région tout entière. Ces initiatives ont été accueillies favorablement par l'Assemblée générale. Cependant, au cours de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, de nouveaux éléments particuliers ont été inclus dans le projet de résolution, ce qui conduit ma délégation à faire des réserves sur ces nouveaux éléments.

Qu'il me soit donc permis de réaffirmer le point de vue exprimé par ma délégation, l'année dernière, à savoir qu'il est trop tôt pour faire des propositions concrètes, telles que la convocation d'une conférence sur la non-prolifération des armes nucléaires en Asie du Sud et la conclusion d'accords sur l'interdiction des essais nucléaires régionaux ou bilatéraux en Asie du Sud.

Nous estimons que le Secrétaire général et les pays concernés devraient avoir amplement le temps de mener des consultations en vue d'aplanir les divergences d'opinions. La plus large participation s'impose si l'on veut que se réalise le désir de faire de la région de l'Asie du Sud une zone exempte d'armes nucléaires.

Je tiens à assurer les représentants que ces observations ne remettent nullement en cause notre appui total à la notion de zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud.

La séance est levée à 12 h 40.